FORCE VIRILE ET SANTÉ GÉNÉRALE

PEUT-ON RETROUVER LA JEUNESSE SEXUELLE ?

Oui, c'est maintenant possible grâce à la récente découverte des fonctions des GLANDES ENDOCRINES, des relations étroites de leurs sécrétions et de l'interréaction des HORMONES les unes sur les autres, sur la SANTE et l'EQUILIBRE VITAL.

Les symptômes de vieillissement précoce, impuissance, neurasthénie, fatigue cérébrale, perte de mémoire, lassitude générale, etc., peuvent être supprimés grâce à l'absorption, sous forme de dragées, d'hormones prélevées sur des animaux jeunes.

Les derniers travaux scientifiques ont montré que ces hormones absorbées par l'homme étaient équivalentes à un apport de sérum humain jeune.

Vous devez vous documenter et demander la notice médicale sur les fonctions glandulaires, à l'INSTITUT D'ENDOCRINOTHÉRAPIE, 38, r. d'Alsace-Lorraine, Malakoff (Seine), ainsi que l'envoi discret d'un échantillon de dragées. 9526

LES ÉVÉNEMENTS D'EXTRÊME-ORIENT

LA LOI MARTIALE A ÉTÉ PROCLAMÉE A NAN TAO

L'occupation de Tsing Tao par les Japonais est achevée

Changhaï, 13. — On annonce de source chinoise que plusieurs avions japonais ont bombardé Hoi Hou, port important de l'île Haïnan. Deux navires de guerre japonais croisent au large de la rade de Hoi Hou.

Au cours de ce bombardement, la maison du directeur de la Standard Oil a été atteinte ; le quartier général de la division chinoise et cinq maisons ont été détruits

D'autre part, la loi martiale a été proclamée à Nan Tao, faubourg chinois attenant à la concession internationale de Changhaï.

Un général chinois arrêté

Changhaï, 13. — Sur les instructions du maréchal Tchang Kaï Chek, le général Li Tsoung Jen, commandant des troupes chinoises cantonnées le long du chemin de fer Tien Tsin Pou Kéou, a arrêté le général Han Fou Chou, gouverneur du Chantoung, dont la résistance aux Japonais a été jugée insuffisante.

De source autorisée chinoise, on confirme l'arrestation du général Han Fou Chou, gouverneur du Chantoung. Le général a été amené à Hankéou, destitué incarcéré en attendant sa comparution devant le Tribunal militaire.

L'occupation de Tsing Tao est achevée

Changhaï, 13. — L'occupation de Tsing Tao est achevée. Une trentaine de bateaux japonais dont dix sont aménagés en transports de troupes, sont mouillés dans la rade.

Une contre-attaque chinoise ?

Changhaï 13. — Le maréchal Tchang Kaï Chek vient d'inspecter en avion les lignes chinoises défendant le railway de Loungbaï. On croit à la possibilité d'une contre-attaque chinoise.

Les opérations de sauvetage du « Panay » sont abandonnées

Changhaï, 13. — On a abandonné les opérations de sauvetage de la canonnière « Panay » commencées le 12 décembre.

Soignez et fortifiez VOS VOIES RESPIRATOIRES avec les véritables PASTILLES VALDA en boîtes VALDA

9513

M. BECK, Ministre des Affaires Étrangères de Pologne est à Berlin

Berlin, 13. — Le colonel Beck, ministre des Affaires étrangères de Pologne, est arrivé ce matin à 8 h., à Berlin, venant de Varsovie.

Il repartira demain dans la soirée pour Genève.

Le colonel Beck s'est entretenu pendant une heure et demie, ce matin, avec M. von Neurath. Au cours de leur entretien, MM. von Neurath et Beck ont fait un tour d'horizon général.

LE RÉSIDENT GÉNÉRAL DE TUNISIE PREND DES MESURES ÉNERGIQUES POUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE

Tunis, 13. — Recevant les membres de la Presse, le résident général leur a déclaré notamment :

« J'ai indiqué aux contrôleurs civils qu'à la suite des événements de Bizerte, il y avait lieu d'appliquer strictement l'interdiction des cortèges et réunions susceptibles de troubler l'ordre public. Par ailleurs, je réunis demain les représentants des autorités civiles et militaires pour arrêter, d'accord avec eux, un ensemble de mesures concernant l'organisation du service d'ordre et la coordination à établir entre ceux qui y participent. Il importe de ne pas prêter attention à ceux dont toute l'ambition consiste à créer une agitation néfaste, mais de grouper tous les éléments de la population pour une œuvre constructive »

LES APPAREILS AUTOMATIQUES SONT INTERDITS DANS LES CERCLES PRIVÉS

Le décret-loi du 31 août 1937, a interdit l'emploi des appareils automatiques distributeurs d'argent ou de jetons de consommation sur la voie publique et dans les lieux publics.

La question s'est posée à l'effet de savoir si cette interdiction s'étendait également aux cercles ou sociétés privés

M. le ministre de l'Intérieur, consulté, vient de faire connaître que cette question comportait une réponse affirmative

L'attention des particuliers et des responsables de sociétés est appelée sur ce point.

LA PROPAGANDE ITALIENNE EN CORSE

Londres, 13. — Le « Manchester Guardian » consacre un long article à la propagande italienne qui, selon ce journal, s'étendrait maintenant sur la Corse avec exemples tirés de la presse italienne à l'appui. Il prétend que l'Italie s'efforce de déclencher un mouvement irrédentiste corse.

LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

AU-DESSUS DE TÉRUEL les deux aviations sont extrêmement actives

Selon le rapport du commandant du « Guaruja » la perte du navire est due à l'état de la mer

Saragosse, 13. — Autour de Teruel, c'est de plus en plus la trêve pour les infanteries Les gouvernementaux ont renoncé aux contre-attaques massives et ne réagissent plus qu'avec de faibles effectifs. Les réserves gouvernementales sont épuisées ou attendent une relève. Par contre les deux artilleries et les deux aviations sont extrêmement actives. L'aviation gouvernementale, hier, a tenté à la fois de survoler les arrières nationalistes et d'empêcher les nationalistes de survoler les arrières gouvernementaux Hier, la D.C.A. nationaliste a abattu quatre avions bombardiers ; un cinquième est tombé en flammes. Les avions nationalistes ont abattu deux bombardiers gouvernementaux. Des deux côtés, un nombre important d'avions est mis en ligne dans le ciel.

LES NATIONALISTES SEMBLENT VOULOIR SE LIVRER A DE NOUVELLES ATTAQUES

Madrid, 13. — Le commandement nationaliste a dirigé vers le Haut-Aragon des troupes évaluées à un millier d'hommes venant de Burgos, les effectifs marocains de Ceuta et des renforts du tercio arrivés de Séville. Par ailleurs, l'activité manifestée par l'aviation nationaliste sur le front de Teruel semble indiquer que l'état-major nationaliste conserve encore quelque espoir de reconquérir la ville bien que, depuis quinze jours, tous ses efforts sont demeurés vains. Depuis, les positions gouvernementales ont d'ailleurs été fortifiées très solidement et on estime qu'elles doivent résister à de nouveaux assauts.

Port-Bou bombardé

Perpignan, 13 — Port-Bou a été bombardée la nuit dernière, par des avions nationalistes Il n'y a pas de victimes, mais les dégâts sont importants Les communications télégraphiques avec Cerbère sont interrompues. Un croiseur naviguant tous feux éteints a tiré également sur Port-Bou.

La perte du « Guaruja »

Oran, 13. — Une enquête est ouverte au sujet de la perte du bateau « Guaruja », car des divergences de vues sont apparues. En effet, on déclare, d'une part, qu'il ne s'est produit aucun incident à bord, tandis que la majorité de l'équipage déclare qu'un incident a eu lieu au sujet d'un changement de route que le navire allait faire. Selon eux, il allait être conduit à Ceuta au lieu de Dakar Mais c'est bien au cours du sauvetage que tous les hommes furent blessés et que le chef mécanicien disparut.

Une dépêche de Marseille annonce, d'autre part . Il ressort de renseignements sommaires donnés à la Société générale des transports maritimes par le second capitaine du « Guaruja » qu'aucun incident touchant la discipline ne s'est produit. Les accidents que l'on déplore sont arrivés au cours du sauvetage, très dangereux entrepris au milieu de rochers à pic, par une mer démontée. En particulier, la disparition du chef mécanicien Brégente s'est produite sans que l'on sache dans quelles conditions. Les recherches entreprises aussitôt ne donnèrent aucun résultat.

Il n'y aurait pas eu d'incidents

Oran, 13 — Le rapport de mer du commandant Marque a été déposé au tribunal d'Oran. D'après ce document, la perte du navire est due à l'état de la mer. Aucune allusion n'y est fait aux incidents qui, d'après des membres de l'équipage se seraient produits avant l'échouage.

LES GAGNANTS de la Loterie Nationale

Nous avons dit, hier, que sept ouvriers de Luxeuil-les-Bains se partagent le lot de 3 millions de la 12e tranche 1927 de la Loterie nationale.

D'autres gagnants de gros lots sont signalés à **Valenciennes**, à **Cambrai**, à **Dunkerque** et dans la région **lilloise**, mais ceux que la chance a favorisés observent une discrétion que nous ne pouvons troubler.

Le CRÉDIT d'ESCOMPTE du NORD

3, rue du Bleu-Mouton (près rue d'Amiens), à LILLE, gagne de nombreux lots et participe en consolation avec les numéros 130 712 et 130.792 au gros lot de

3 MILLIONS

Demandez la liste de nos Carnets qui donnent la **CERTITUDE DE GAGNER AU MOINS UN LOT.**

Le meilleur fractionnement de la Loterie

A SAINT-BRIEUC, UN ASSASSIN SERA EXÉCUTÉ CE MATIN

Saint-Brieuc, 13. — Son recours en grâce ayant été rejeté, Lucien Boulay condamné à mort en octobre dernier par la Cour d'Assises des Côtes-du-Nord pour tentative de vol et assassinat de la petite Thérèse Rouault, âgée de neuf ans, à Pléneuf, au mois de mai, sera exécuté demain matin, devant la prison de Saint-Brieuc.

ORGANISATION D'UN CONTROLE SPÉCIAL SUR LES TRANSPORTS PRIVÉS DE MARCHANDISES PAR ROUTE

Un décret du 31 décembre 1937 («Journal Officiel» du 1er janvier 1938), vient de décider que les véhicules automobiles affectés à des transports privés de marchandises doivent être munis d'un carnet de bord à feuillets détachables et portant pour chaque voyage, sur le feuillet et la souche les indications ci-après :

« Nom du propriétaire du véhicule ou de la personne qui dispose d'un véhicule pris en location pour exécuter des transports privés ; numéro d'immatriculation du véhicule ; point d'attache du véhicule ; lieu et date du départ du véhicule ; nom, adresse et profession de l'expéditeur ; nom, adresse et profession du destinataire ; nature du chargement : signature de l'expéditeur. »

Ce carnet de bord devra être présenté à toute réquisition des agents ayant qualité pour poursuivre les infractions aux lois et décrets relatifs à la coordination des transports ferroviaires et routiers notamment la gendarmerie et les cantonniers-chefs des Ponts et Chaussées du service ordinaire.

Sont exemptes de l'obligation d'être munis d'un carnet de bord les véhicules utilisés pour des transports privés, lorsqu'ils circulent à l'intérieur de la zone de camionnage rural définie par le décret du 15 décembre 1937, ou à l'intérieur de la zone de camionnage urbain telle qu'elle sera définie par le décret à intervenir en application du deuxième alinéa de l'article 11 du décret-loi du 31 août 1937.

Ces dispositions entrent immédiatement en vigueur.

L'ENQUÊTE sur les attentats criminels du C. S. A. R.

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Là-bas les interrogatoires du juge s'annoncent serrés et la confrontation entre les trois hommes, pathétique. Aux témoignages nombreux chargeant singulièrement les assassins des journalistes italiens, s'ajoute aujourd'hui une déclaration de l'ingénieur clermontois Locuty :

« Méténier, déclare celui-ci, m'a laissé entendre que son organisation secrète était très puissante et qu'elle avait perpétré le crime des Rosselli. »

Locuty doit connaître bien des choses

Clermont-Ferrand, 13. — Locuty connaissait bien des choses — a déclaré hier le commissaire Buffet — et il a parlé au cours de ses aveux du rôle du C. S. A. R. dans plusieurs affaires qui ont fait beaucoup de bruit et en feront encore.

Et, en effet, apprenant la communication faite sur les assassins des frères Rosselli le commissaire Buffet a pu préciser :

«Parmi ces faits très graves dont je vous parlais hier et dont Locuty était au courant, figurait l'assassinat des frères Rosselli.

Quand Locuty se trouvait à Paris, à l'époque de l'attentat de la rue de Presbourg dans la maison où lui et ses complices montaient les engins, Méténier, pour lui donner du courage et prévenir toute défaillance, lui a dit : « Nous avons fait bien d'autres choses encore qui sont restées impunies. Il n'y a rien à craindre » Et c'est alors qu'il lui parla du rôle du C S A R., dans l'assassinat des frères Rosselli qui remontait à plusieurs mois, afin de démontrer l'impunité dont se vantaient certains des membres du C S. A. R.

En somme, il apparaît de plus en plus que Locuty, bien qu'il ne soit peut-être pas l'un des plus importants parmi les adhérents du C. S. A. R., était tout au moins l'un des hommes de confiance des chefs, et notamment de Méténier et que s'il n'a pas reçu de confidences complètes sur l'action du groupement, il a pu apprendre tout au moins quantité de choses intéressantes.

Toutefois, le commissaire Buffet a l'impression que, dans l'affaire de l'Etoile, Locuty en était à son premier coup sérieux.

« Si vous tenez à la vie, ne vous occupez plus de ceux qui ont fabriqué des bombes »

La ville de Clermond-Ferrand a été le théâtre en septembre dernier d'un événement curieux. M. Léonce Bert, professeur à la faculté des Sciences, lisait, quelques jours après les attentats de l'Etoile une dépêche de Paris disant que les bombes étaient de fabrication étrangère. Chimiste industriel, M. Bert, écrivit le 18 septembre à un journal de Clermont-Ferrand, une lettre commentant cette nouvelle et en concluant que les bombes renfermant de la cheddite ou de la tolite pouvaient fort bien avoir été fabriquées en France. **Or, le 22 septembre, M. Bert recevait une missive datée du 21 et postée à Clermont-Ferrand. C'était une lettre de menaces signée *Minos, le nom d'un des trois juges des Enfers.***

« M. Bert, lui disait-on, si vous tenez à la vie, ne vous occupez plus des personnes qui ont fabriqué les bombes. »

L'A. R. C. filiale du C. S. A. R.

Cette menace n'émanait-elle point d'un des membres que l'arc dont l'existence fut révélé par la découverte à Dallet (Puy-de-Dôme), dans la rivière l'Allier, d'un ballot contenant des tracts de propagande ?

L'Arc est intangible affirmait le texte d'un de ces tracts. Il ne cédera à aucune provocation. Il punira toutes les trahisons et toutes les lâchetés d'une façon inexorable. Mais que signifient les initiales de cette nouvelle organisation secrète ? Plusieurs interprétations s'offrent à l'esprit. Mais ce dont les enquêteurs sont convaincus c'est que l'Arc est une filiale régionale du fameux C. S. A. R.

La domestique des époux Méténier est écrouée

Paris, 13. — La domestique des époux Méténier, Mme Andrée Beaugier, a été conduite ce matin devant M. Barrue, juge d'instruction. Il l'a inculpée de destruction d'immeubles ayant entraîné mort d'hommes et de tentative d'homicide volontaire Il l'a fait écrouer à la Petite Roquette ; Mme Beaugier a choisi comme avocat Me Emile Meaux.

SEPT OU HUIT CRIMINELS ?

Paris, 13. — En ce qui concerne le meurtre des frères Rosselli, sept personnes ont été identifiées. Parmi celles-ci, quatre exécutants : Filliol, en fuite ; Huguet, en fuite ; Jacubiez, déjà arrêté et Puireux, arrêté hier matin. Enfin trois « surveillants » : André Tenaille, arrêté précédemment ; Bouvyer, arrêté à Constantine, et Fauran, arrêté à Paris Peut-être existe-t-il encore une huitième personne, par un X mystérieux demeure, à moins qu'il ne s'agisse de Huguet.

Ordonnance de jonction

Paris, 13. — Aujourd'hui M. Beteille a signé une ordonnance de jonction pour les différentes procédures dont il était saisi dans l'affaire des « cagoulards ». Les deux dossiers ouverts, le premier pour détention et distribution d'armes de guerre, le second pour association de malfaiteurs ont donc été joints et M. Béteille va pouvoir reprendre incessamment ses interrogatoires et ses confrontations. Ajoutons, d'autre part, que le juge d'instruction a été en outre saisi d'un réquisitoire supplétif pour fabrication et détention d'explosifs et complicité contre Jeanniot, Volle, Parent, Laromiguière, Lafon, Harispe et toux autres

Les trois nouvelles arrestations effectuées à Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, 13. — Trois nouvelles arrestations ont été opérées ce soir à Clermont-Ferrand. Ce sont celles de Roger Mandereau, représentant de commerce, âgé de 39 ans, dont il a déjà été parlé, Antoine Fustier, âgé de 36 ans, artisan, et de Jean Forrot, âgé de 49 ans, chauffeur d'automobile aux établissements Michelin Ils sont inculpés de détention, de transport et de trafic d'armes. Ils ont été arrêtés par les services de la sûreté clermontoise et mis à la disposition de M. Brunel, juge d'instruction, qui leur a signifié leur mandat d'arrêt. Ils ont été ensuite écroués à la maison d'arrêt de Clermont.

PUIREUX NIE avoir participé à l'assassinat des frères Rosselli

Paris, 13. — Avec la déposition de Puireux, qui s'est terminée ce soir, à 19 h. ont pris également fin, à titre provisoire tout au moins, les interrogatoires que les commissaires de la Sûreté nationale ont fait subir aux nouveaux inculpés, dans l'affaire du « C.S.A.R. ».

Il convient de préciser, d'ailleurs, que Puireux s'est défendu avec énergie d'appartenir à ce groupement extrémiste. Puireux a également déclaré qu'il ne s'était pas rendu, depuis quatre ans, dans la région de Bagnoles-de-l'Orne et s'est efforcé de démontrer l'inanité des accusations qui pèsent sur lui en ce qui concerne l'assassinat des frères Rosselli

Que veut-il révéler ?

« Lorsque je serai confronté avec Jean Davier, dans le cabinet du juge d'instruction de *Domfront, je verrai, alors*, quelle attitude j'aurai à prendre ». Quel sens peut-on donner à cette dernière déclaration ? C'est ce que se demande, ce soir, M Mondanel, en communiquant à la Presse le résumé succinct de l'interrogatoire de cet inculpé, dont les réticences contrastent avec l'apparente sincérité et la volubilité de ses accusateurs.

L'assassin présumé passe la nuit au commissariat

Paris, 13. — **Puireux, l'assassin présumé des frères Rosselli dont l'interrogatoire se poursuivait depuis hier à la Sûreté Nationale, a quitté les locaux de la Sûreté à 19 h. 10. Il a été conduit au commissariat de la rue Cambacérès où il passera la nuit. Il est vraisemblable qu'il sera transféré dès demain à Domfront.**

Jakubiez prétend qu'il n'a pas participé au crime

Domfront, 13. — On croit savoir qu'au cours de son audition comme témoin l'affaire Rosselli, Jacubiez a affirmé qu'il n'avait en rien participé à ce crime.

Eugène Deloncle demande qu'on l'interroge d'urgence

Paris, 13. — L'affaire du C S A R.. M Eugène Deloncle a écrit à M. Béteille pour lui demander à être interrogé d'urgence « sur les graves accusations portées contre lui ». D'autre part, Me Xavier Vallat choisi par l'ingénieur Vogel pour l'assister a fait connaître à M Barrue qu'il ne pouvait assurer cette mission Vogel sera donc défendu par Me Maynal et Me Berthon du barreau de Clermont-Ferrand.

La veuve et le frère de l'agent Truchet se portent partie civile

Paris, 13. — Par l'intermédiaire de leur avocat Me Jean Schwob, la veuve et le frère du gardien de la paix Maxime Truchet, tué dans l'explosion de la rue de Presbourg, se sont portés partie civile auprès de M. Barrué dans l'information judiciaire en cours.

L'enquête à Nancy

Nancy, 13. — Chacune de son côté, la 15e brigade de police mobile, la police spéciale et la Sûreté municipale de Nancy s'efforce d'établir, d'une part les raisons de la réunion tenue le 17 juillet dernier, à l'Hôtel Thiers, par le duc Pozzo di Borgo, Eugène Deloncle, Tenaille et Méténier ; d'autre part, les relations que certains Nancéiens ont pu avoir avec le C.S.A.R.

De nouvelles perquisitions ont eu lieu au cours desquelles de nombreux documents ont été saisis, parmi lesquels certains présentent, paraît-il, un grand intérêt. Ils vont être minutieusement examinés avant d'être transmis à la Sûreté nationale, à Paris.

Le comptable Fagot s'est-il suicidé ou a-t-il été assassiné ?

Le commissaire de police spéciale de Nancy, M. Chombart, va également s'employer à élucider une affaire qui, il y a cinq mois, ne fut considérée que comme un simple fait divers.

Vers le 20 août, on découvrait, noyé dans la Moselle, près de Maron, un sexagénaire, M. Fagot, ancien comptable à Nancy, et qui s'était retiré à Neuves-Maisons, où il vivait solitaire et où il employait les loisirs de sa retraite à vendre des objets de toilette.

Comme l'exige la loi, les scellés furent apposés sur la chambre garnie qu'il occupait et le juge de paix y découvrit cinq ou six lettres qui établissaient que le défunt appartenait à un groupement politique, sans indiquer lequel. L'enquête, ouverte par la brigade mobile ayant conclu alors à un suicide, les investigations ne furent pas à ce moment-là poussées plus avant. Le C.S.A.R. était alors inconnu.

Les nouvelles enquêtes prescrites ces jours-ci par la direction générale de la Sûreté nationale ont fait rebondir l'affaire. Un autre document resté parmi de vieux papiers en possession du propriétaire de M Fagot, a été découvert par la police et il apparaît que le sexagénaire était en relation avec le C S. A R.

Certains témoignages recueillis dans la commune tendraient également à faire supposer que pour des raisons jusqu'ici inconnues. M Fagot a pu être jeté dans la rivière.

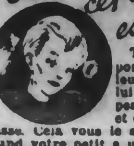

Tout enfant qui se porte bien a des couleurs. Un sang vif lui court sous la peau. Il mange bien et travaille mieux en classe. Cela vous le savez, Madame, et quand votre petit a une mine de « papier mâché », vous vous inquiétez justement.

Ne laissez pas l'anémie affaiblir votre enfant ! Faites-lui prendre le plus naturel des toniques, le Martonic, extrait des algues de la mer. L'iode, qui est à forte dose dans le Martonic, lui donnera des couleurs comme un mois au grand air. Le Martonic contient aussi des vitamines (elles lui rendront l'appétit) et des sels minéraux qui purifieront son sang. Trois semaines d'une cure de Martonic et sa santé ne vous inquiétera plus. En vente toutes pharmacies au prix de 10 francs la boîte.

MARTONIC le tonique extrait de la mer

UNE RÉUNION ORGANISÉE SOUS LE PATRONAGE DU P. P. F. AU VÉLODROME D'HIVER EST INTERDITE

Paris, 13. — La Préfecture de Police communique la note suivante : Les organisateurs de la réunion prévue pour vendredi 14 janvier à 20 h. 30, au Vel' d'Hiv', ont été informés que cette réunion était interdite. Rappelons que ce meeting avait été organisé sous le patronage du P.P.F., afin de protester contre l'incarcération au régime de droit commun du général Dusseigneur, inculpé dans l'affaire du C.S.A.R.

UN CONSTABLE ANGLAIS GRIÈVEMENT BLESSÉ EN PALESTINE

Jérusalem, 13. — Au cours d'une rencontre dans la montagne d'Hébron un constable anglais a été grièvement blessé Un bandit arabe a été tué, un autre **blessé et arrêté. On poursuit la bande de terroristes réfugiés là.**

TRIBUNAL MILITAIRE DE LILLE

AUDIENCE DU 13 JANVIER

Le cavalier indiscipliné. — Incorporé à Saint-Omer comme cavalier de 2e classe, Auguste Duriez, qui se trouvait en ville le 24 octobre 1937, rencontrait un maréchal des logis qui lui adressait des observations pour sa tenue.

En rentrant au quartier, Duriez fut informé qu'il était l'objet d'une punition. Furieux, il alla trouver le sous-officier, l'injuria et lui porta deux coups de poing à la figure.

Duriez a été condamné à 6 mois avec sursis. (Me Arnoux).

Dans la chambrée. — Au début de novembre 1937, le soldat René Robin, du 110e Régiment d'Infanterie, à Dunkerque, bousculait et outrageait dans la chambrée un caporal, lui portant ensuite un coup de poing.

Robin, qui a regretté les faits, a encouru 3 mois de prison. (Me Henri Carpentier).

Ripaille. — Zigau Robert, 22 ans, soldat au Bataillon de l'Air No 4, était détaché au Camp de la Malmaison, près de Sissonne, servant d'ordonnance à un adjudant du camp.

Le 5 novembre 1937, profitant de l'absence du sous-officier et de la famille de celui-ci, il s'empara d'une somme de 1.100 francs, somme qui était placée dans un coffret. Le lendemain, 6 novembre, il menait joyeuse vie et dépensait la presque totalité de cette somme.

Après réquisitoire du commissaire du gouvernement, Zigau Robert a été condamné à 1 an d'emprisonnement avec sursis (Me Mallet)

Au garage. — Se trouvant au garage de la Compagnie régionale du Train des Equipages à Lille, le 30 octobre 1937, le soldat Paul Dhalleine remarquait une bicyclette de dame qui le tenta. Il s'appropria cette machine et se rendit à la Citadelle où il exerçait les fonctions de planton

Le 15 novembre 1937, Dhalleine, qui obtenait une permission pour Montreuil, emmena la machine avec l'intention de la conserver définitivement.

Pour vol, Dhalleine a encouru 6 mois d'emprisonnement avec sursis. (Me Mallet).

Les fantaisies du canonnier. — A peine arrivé comme canonnier de 2e classe au 509e Régiment de Chars de combat, à Maubeuge, René Suignard, agent des P. I. T., se faisait remarquer. Le 14 novembre 1937 — il n'avait que trois semaines de service — il regagnait le quartier après l'heure réglementaire et en état d'ivresse On voulut le conduire aux locaux disciplinaires, mais le sergent de semaine fut pris à partie par Suignard qui l'insulta et lui tint ce langage : « Vous aurez à faire à moi, je vous aurais » Suignard fit tournoyer son ceinturon et le sous-officier fut atteint. Un autre sous-officier, appelé en renfort, fut également insulté.

Le Tribunal a condamné Suignard à 6 mois d'emprisonnement. (Me Mallet).

Abandon de poste. — De garde au poste de police à la caserne Azel, au 51e R. I., à Beauvais, le 28 novembre 1937, le caporal Roland Vilain, qui avait obtenu l'autorisation de s'absenter quelques minutes, ne rentra au corps que vers minuit.

Poursuivi pour abandon de poste, il a encouru 2 mois d'emprisonnement. (Me Henri Carpentier).

P... B... du recrutement de Beauvais, n'avait pas répondu à une période de réserve le convoquant pour le 6 juin 1937. N'ayant pas été touché par l'ordre, il se présenta volontairement le 9 décembre dernier à la gendarmerie de Beauvais.

B... a été acquitté. (Me H. Carpentier).

POUR LE PRIX D'UN LOYER DEVENEZ PROPRIETAIRE EN ADHERANT A LA CAISSE D'ENTR'AIDE DU BATIMENT

Pour la Rég. du Nord : R. MORELLE 21, rue de l'Hôpital-Militaire LILLE

LE MARIAGE DU PETIT-FILS DE L'EX-KAISER AURA LIEU FIN AVRIL

Doorn, 13 — Aujourd'hui, ont été envoyées les invitations pour le mariage du prince Louis-Ferdinand, petit-fils de l'ex-Kaiser, avec la grande duchesse Kyra de Russie. Le mariage aura lieu fin avril.

LASSE D'ÊTRE BATTUE, UNE FEMME EMPOISONNE SON MARI

Caen, 13 — En se rendant à son travail, M Jean Louet, âgé de 50 ans, porcher à la fromagerie de Buquet à Mittois, fut pris soudain d'un malaise et tomba sur le bord de la route. Relevé par M. Nizon, cultivateur, M. Louet fut transporté à l'hôpital de Lisieux où il succomba quelques heures plus tard.

L'enquête ouverte à la suite de cette mort suspecte révéla que M. Louet avait été victime d'un empoisonnement. Interrogée la femme Louet, âgée de 55 ans, a avoué que, lasse d'être battue, elle avait versé dans le petit déjeune de son mari un produit toxique destiné aux animaux Elle a été arrêtée et écrouée à la prison de Lisieux.

MALADE SANS LE SAVOIR

On a tort de négliger la constipation. Elle provoque une accumulation qui constitue un danger d'empoisonnement permanent. Pour prévenir cet état, il suffit de prendre une dragée de Jubol. Toutes pharmacies ou Chatelain, 2, rue de Valenciennes, Paris. Essayez Jubol à nos frais en demandant le modèle d'essai. Ecr. Serv.

JUBOL

LAXATIF VÉGÉTAL ÉCONOMIQUE

9400

AVIS AUX RÉSERVISTES

Il est rappelé aux réservistes qui ont reçu ou qui recevront une carte postale-avis pour accomplir une période d'instruction en 1938 qu'ils doivent s'ils désirent solliciter l'allocation militaire pour leur famille, déposer, sous peine de forclusion, une demande à la mairie de leur résidence dans les quinze jours qui suivront la réception de la dite carte postale-avis. Passé ce délai, les demandes ne seront plus recevables, à moins que les intéressés ne puissent faire la preuve d'une modification survenue dans leur situation postérieurement au dit délai de quinzaine.

Il leur est signalé, d'autre part, que les pères de trois enfants vivants sont dispensés des périodes de la disponibilité et de la première réserve. Tout réserviste se trouvant dans cette situation doit en aviser le bureau de recrutement dont il relève au moyen d'une carte qui lui sera délivrée par la mairie.

Dans la grippe

le point faible... la Poitrine !

Si vous avez une Grippe, un Rhume, une Toux, soignez-vous de suite : il y va de votre santé, de votre vie et de votre bonheur.

La Grippe débute toujours par la fièvre : un Rhume commence toujours par une sécheresse de la gorge, mais tous deux sont suivis de maux de tête, de courbature et de toux.

Ne laissez pas traîner cette toux. La poitrine est à ce moment **le point faible** de l'organisme et, si les troubles persistent, c'est la porte ouverte à la Bronchite, à l'Asthme, au Catarrhe.

Mettez-vous bien en tête qu'il faut vous guérir et pour cela qu'il existe un seul remède le : « Sirop des Vosges Cazé ».

Mme Pichery, 52, rue Ducouëdic, à Paris, nous écrit que :

Prise d'une forte grippe, elle ressentait de violents maux de tête avec une toux continuelle ; puis survinrent de fortes douleurs le long de la poitrine et des côtes. Les nuits se passaient sans sommeil. Dès qu'elle eut pris du « Sirop des Vosges Cazé », sa toux s'espaça, et elle fut remise en quelques jours.

Grippés, malades négligents, si vous toussez encore, c'est que vous n'avez pas pris le bon remède. La preuve de la qualité pour un remède, c'est la guérison, et le bon remède est celui qui guérit.

Sirop des Vosges Cazé 12

Le gd flacon 12 fr. Toutes pharmacies. Cazé, Phénix, 68 bis, av. de Châtillon, Paris. 9573

ARRESTATIONS AU PORTUGAL A LA SUITE DE LA DÉCOUVERTE D'UN JOURNAL COMMUNISTE

Lisbonne, 12. — A la suite de la découverte du journal communiste clandestin « Avante », la police garde le silence sur les noms et le nombre de personnes arrêtées. Parmi elles figurent le chef de la propagande communiste au Portugal et un professeur de lycée.

LA VICTIME DU DRAME DE COURBEVOIE A SUCCOMBÉ

Paris, 13. — Le 4 janvier, aux usines Bloch, à Courbevoie, l'ingénieur Adolphe Richard était blessé de plusieurs balles de revolver tirées par son ancienne amie, la lingère Louise Hebuterne.

Celle-ci, peu après, allait se précipiter dans la Seine. Elle fut repêchée, mais succomba à une congestion provoquée par le froid.

Atteint d'une balle à la colonne vertébrale, l'ingénieur Richard a succombé à Paris hier, dans une clinique où il avait été transporté.

UN CYCLISTE FAIT UNE CHUTE MORTELLE A AMIENS

Au début de l'après-midi d'hier, M Eugène Coopé, marchand ambulant, demeurant à Pont-de-Metz, venant de Quevauvillers, regagnait son domicile à bicyclette quand en traversant la route Nationale au lieudit la vallée de Gournay, à Revelles, il fit une chute.

Un témoin se porta à son secours et le fit transporter à l'hôpital d'Amiens. Malheureusement, le blessé qui avait une fracture du crâne succombait peu après.

Loterie Nationale

Le numéro 301.926, gagnant UN MILLION

et le numéro 860.081, gagnant UN DEMI-MILLION

ont été vendus en dixièmes par le

CRÉDIT DU NORD

Achetez les dixièmes du CRÉDIT du NORD, les dixièmes qui gagnent !

En vente partout

LES MINEURS ANGLAIS RÉCLAMENT UNE RÉDUCTION DES HEURES DE TRAVAIL

Londres, 13 — Au cours de la réunion qu'il a tenue ce matin, l'Exécutif national de la Fédération des mineurs a décidé de ne pas soulever pour le moment la question d'une augmentation de salaires. Mais il a résolu de se mettre en rapport avec les propriétaires de charbonnages afin de discuter avec eux la question d'une réduction des heures de travail.

UN PROJET DE LOI CONTRE LE TRAVAIL NOIR A ÉTÉ DÉPOSÉ A LA CHAMBRE

Paris, 13. — Le Gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à interdire le travail noir. Selon l'exposé des motifs, le travail noir est le travail effectué pour son compte par une personne qui échappe aux impôts et autres charges professionnelles que supportent les industriels, commerçants, artisans, ainsi qu'à l'application des lois ouvrières et sociales auxquelles ces mêmes industriels commerçants et artisans sont assujettis Cette personne peut être soit un travailleur indépendant, exerçant clandestinement la profession, soit un salarié exécutant des travaux en dehors de ses heures normales de travail.

L'exposé des motifs constate qu'aucun texte n'interdit le cumul de plusieurs emplois dans l'industrie privée, que la loi de 40 heures et les congés payés ont donné au travail noir l'occasion de se développer Il a donc paru nécessaire de donner à l'interdiction du travail noir un caractère général et, par suite, d'inscrire cette interdiction dans la loi.

Le projet déposé comprend 13 articles qui visent tous les fonctionnaires et agents des services concédés, les employés, ouvriers et apprentis d'entreprises privées, les gens de service engagés par des particuliers, et leur interdit d'exercer à leur propre compte, habituellement ou accidentellement, une profession industrielle, commerciale ou artisanale (article 1) ; les chefs d'entreprises industrielles, commerciales ou artisanales et leur interdit d'occuper dans leurs entreprises un travailleur qu'ils savent avoir au même moment, un emploi régulier comportant une durée de travail égale à la durée légale dans une autre entreprise publique ou privée, ou de l'occuper pendant un congé payé (art. 2).

L'article 3 astreint aux obligations des chefs d'entreprise industrielle, commerciale ou artisanale, qui occupera accidentellement une personne rémunérée ou non, n'étant inscrite ni au registre du commerce, ni au registre des métiers, à des travaux qui sont normalement exécutés par des entreprises industrielles, commerciales ou artisanales.

Les articles suivants visent les amendes et les peines prévues pour les contrevenants et les dispositions concernant l'application de la loi.

M. GOYAU SUCCÈDE A M. DOUMIC COMME SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Paris, 13 — L'Académie Française a procédé cet après-midi à l'élection d'un secrétaire perpétuel à la place vacante par le décès de René Doumic. M. Georges Goyau a été élu par 26 voix contre deux bulletins blancs.

M. Georges Goyau est né à Orléans en 1869. Il est passé par l'Ecole normale supérieure et fut membre de l'école française de Rome. M. Georges Goyau, qui est docteur de l'Université de Paris est l'auteur d'une série d'études sur la question religieuse en France, en Italie et en Allemagne.

FÉDÉRATION DU NORD DE LA FRANCE DES ASSOCIATIONS DE MUTILÉS, RÉFORMÉS, ETC.

Le Conseil d'administration s'est réuni au secrétariat, 8, rue Baptiste-Monnoyer, à Lille, sous la présidence de M. Legrand, président, assisté de MM. Speybrock et Libotte, secrétaires

Le président souhaite la bienvenue à M Vandestienne, nommé administrateur et annonce la prochaine entrée au Conseil de M. Dupré. Il est heureux de la collaboration de ces deux militants éprouvés, grands invalides tous deux

Il rappelle que tous ses efforts tendront à faire de la Fédération en dehors de toutes préoccupations politiques ou sociales, un groupement de défense exclusivement des revendications matérielles et morales des mutilés et victimes de la guerre.

Il est rendu compte de la dernière assemblée de l'Office départemental et de la brillante élection de M. Desorbaix au poste de vice-président M Legrand adresse à M Desorbaix des remerciements chaleureux pour son dévouement et lui adresse des félicitations pour son élection à l'Office national et sa désignation à la Commission permanente des Pupilles de la Nation Les mutilés et orphelins du Nord seront certains de trouver à Paris un défenseur énergique et compétent.

M Desorbaix rend compte de la dernière assemblée de l'Office et rappelle les principales améliorations contenues dans la dernière loi de budget.

AUX MÉDAILLÉS DU TRAVAIL DU NORD DE LA FRANCE

On nous prie d'informer les médaillés du travail du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme, qu'à la suite d'une indisposition du président fédéral, M. Bailleux, la conférence qu'il devait faire dimanche prochain à Lille, dans la grande salle des fêtes du Palais de la Bière, ne pourra pas avoir lieu.

Cette réunion, au cours de laquelle la situation actuelle du médaillé du travail français sera exposée est reportée au dimanche 20 février, aux mêmes heures et endroit que précédemment.

CONCOURS POUR L'EMPLOI D'INSPECTEUR DE POLICE

Un concours pour l'emploi d'inspecteur de police mobile ou spéciale stagiaire de la Sûreté nationale sera ouvert le 3 mai. Le registre d'inscription sera rigoureusement clos le dimanche 20 février.

Diplômes exigés. — Des candidats doivent être pourvus soit : du brevet élémentaire, soit du certificat d'études primaires supérieures, soit du certificat d'études secondaires du 1er degré, soit du brevet d'officier de réserve, soit de la capacité en droit, soit d'un certificat de scolarité d'études secondaires jusqu'en 3e incluse dans un lycée ou collège de l'Etat avec des notes satisfaisantes.

Traitements actuels : 11 500 à 22.500 francs, plus indemnités diverses de résidence, de charges de famille, indemnité spéciale de fonctions, etc.

Le traitement maximum est d'ailleurs porté à 26 000 fr. pour les inspecteurs qui ont reçu le titre d'officier de police judiciaire auxiliaire du procureur de la République.

Situation active, intéressante donnant des facilités pour ... présenter au concours de commissaire de police

Conditions d'âge, programmes des épreuves et avis de concours avec indication des centres où seront passées les épreuves écrites, figurent sous le titre du ministère de l'Intérieur au « Journal Officiel » du 8 janvier 1938, partie non officielle, page 449.

GALERIES BARBÈS DE PARIS SUCCURSALE à LILLE

114, Rue Nationale

BIBLIOGRAPHIE

Le grand hebdomadaire illustré « VU et LU » publie cette semaine : « Une journée chez les fous » par Harry Grey ; « Au Bourget, les Secrets d'un Grand Aéroport » par Paul Audinet ; « La Grande Saison du Cirque à Londres », par Pierre Mariel ; « Mes Mémoires de Reporter », par Titayna ; « En Europe centrale, la France joue et perd », par Emmanuel d'Astier ; « Les Jeux du Monde » ; « La Femme dans la Nuit », nouvelle par de Roger, Francis Didelot ; « Spectacles : Théâtre : Cinéma », etc...